

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 90 (1981)  
**Heft:** 5

**Artikel:** La contribution de la Croix-Rouge suisse au développement des services nationaux de transfusion sanguine en Afrique  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683623>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La contribution de la Croix-Rouge suisse au développement des services nationaux de transfusion sanguine en Afrique



Depuis bientôt dix ans, la Croix-Rouge suisse s'efforce d'apporter sa contribution au développement des services nationaux de transfusion sanguine de quatre pays (Angola, Burundi, Haute-Volta, Rwanda) qui lui en avaient fait la demande.

L'objectif primordial de son intervention consiste à couvrir les besoins en sang des établissements hospitaliers (obstétrique, chirurgie, pédiatrie) des pays concernés, sur la base du don de sang bénévole et non rétribué, par opposition au don payé, contraire à l'éthique humanitaire du mouvement de la Croix-Rouge.

Dans la majorité des pays, les responsabilités en matière de transfusion sanguine sont réparties comme suit: le ministère de la santé, par l'intermédiaire d'un centre de transfusion sanguine, s'occupe de tous les aspects techniques de la transfusion sanguine – prélèvement, analyse, stockage et distribution du sang aux hôpitaux –, tandis que la Société nationale de Croix-Rouge est chargée de sensibiliser le public afin de recruter des donneurs bénévoles non rétribués.

Dans le cadre de sa collaboration bilatérale avec les pays en question, la Croix-Rouge suisse coopère avec ces deux instances dans les domaines suivants:

- création et équipement d'un centre national de transfusion sanguine dans un premier temps, et de centres régionaux ensuite;
- formation de personnel de laboratoire et d'agents administratifs, moyennant l'affectation d'une technicienne spécialisée;
- fourniture de matériel de laboratoire à titre d'assistance ponctuelle de mise en route; les importations de matériel étant par la suite prises en charge par les autorités sanitaires du pays;
- fourniture de matériel de sensibilisation et assistance technique pour la réalisation de programmes de sensibilisation.

Il appartient, en règle générale, au partenaire local de mettre à disposition les locaux nécessaires pour les centres nationaux et régionaux de transfusion sanguine, de même que le personnel possédant les qualifications techniques nécessaires.

Si l'utilité du sang pour le receveur n'est plus à démontrer, il convient de

souligner brièvement les avantages que comporte, pour le donneur, le don régulier: sur la base de l'examen clinique et de l'analyse de son sang, le donneur bénéficie d'une «surveillance» médicale régulière et peut se faire soigner si une maladie est détectée chez lui. Les activités de la Croix-Rouge suisse au cours des deux années écoulées se résument ainsi:

### Angola

Fourniture d'équipement complémentaire pour le futur Centre national de transfusion sanguine à Luanda; réorganisation de celui-ci à l'aide de plusieurs missions de courte durée d'experts laborantins.

Introduction de nouvelles techniques sérologiques et formation du personnel de laboratoire des centres régionaux devant être implantés à Uige, Malange et Huambo.

Contribution à la création, au sein de la Croix-Rouge angolaise, d'un département du don du sang, responsable de la sensibilisation du public et de l'organisation des collectes mobiles de sang dans les grandes entreprises, moyennant une assistance technique prodiguée à l'aide de missions ponctuelles par deux experts et moyennant la fourniture d'un véhicule de transport et d'un véhicule aménagé pour les collectes mobiles. Grâce à une étroite et intensive collaboration entre le futur Centre national de transfusion sanguine et la Croix-Rouge angolaise, des résultats probants ont pu être enregistrés tant en ce qui concerne l'organisation d'un noyau de service national de transfusion sanguine que sur le plan du recrutement de donneurs bénévoles.

### Burundi

Après avoir collaboré avec la Croix-Rouge du Burundi pour la construction d'un Centre national de transfusion sanguine (1973/1974), la Croix-Rouge suisse et sa société sœur sont en contact en vue de créer et d'équiper deux centres régionaux supplémentaires: Bururi et Ngozi, à l'instar du centre régional de Gitega, mis en service au cours de la première phase de collaboration des partenaires. La Croix-Rouge suisse s'occupe par ailleurs de la fourniture du matériel de laboratoire, financée par la Croix-Rouge du Burundi.

### Rwanda

Programme conjoint avec la Croix-Rouge de Belgique, dans lequel la Croix-Rouge suisse assume la responsabilité de la formation du personnel de laboratoire rwandais, moyennant l'affectation d'une experte-laborantine. Le futur centre national et le centre régional fonctionnent déjà de façon satisfaisante, alors que l'ouverture de 2 à 3 centres régionaux supplémentaires est prévue pour 1981/1982. En s'associant de près à la sensibilisation du public pour le don bénévole de sang et au recrutement effectif de

donneurs bénévoles et non rétribués, les Sociétés nationales de Croix-Rouge ont une bonne possibilité de se faire connaître du public.

### Haute-Volta

Projet de construction d'un centre de transfusion à l'hôpital Yaldago Ouédraogo de Ouadadougou en collaboration avec le ministère de la santé; celui-ci devrait, après de longs retards, pouvoir être achevé au cours de l'été 1981. La Croix-Rouge suisse fournira également l'équipement complémentaire nécessaire à ce nouveau centre.

